



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AKYPO ROX RLM 22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Nom du produit | AKYPO ROX RLM 22 |
| Numéro du produit | 46446 |
| Synonymes; marques commerciales | AKYPO ROX RLM 22 RSPO MB |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119487984-16-XXXX |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire pour l'industrie chimique Réactif de laboratoire. Produit d'entretien.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------|---|
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com |
|-------------|---|

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|-----------------------------------|---|
| Numéro d'appel d'urgence | SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale) |
| Numéro d'appel d'urgence national | Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245. |
| Sds No. | 46446 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

| | |
|-------------------------------|---|
| Dangers physiques | Non Classé |
| Dangers pour la santé humaine | Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 |
| Dangers pour l'environnement | Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 |

2.2. Éléments d'étiquetage

AKYPO ROX RLM 22

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| | | |
|---------------------------------------|----------------------|--|
| ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED | 80 - 100% | |
| Numéro CAS: — | Numéro CE: 500-213-3 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487984-16-XXXX |
| Facteur M (aigu) = 1 | | |
| Classification | | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | | |
| Aquatic Acute 1 - H400 | | |
| Aquatic Chronic 3 - H412 | | |
| ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO) | 80 - 100% | |
| Numéro CAS: 68439-50-9 | Numéro CE: 500-213-3 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487984-16-XXXX |
| Facteur M (aigu) = 1 | | |
| Classification | | |
| Aquatic Acute 1 - H400 | | |
| Aquatic Chronic 3 - H412 | | |

AKYPO ROX RLM 22

| | | |
|----------------------------|----------------------|--|
| HYDROXYDE DE SODIUM | | 0 - 0.1% |
| Numéro CAS: 1310-73-2 | Numéro CE: 215-185-5 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX |

Classification

Met. Corr. 1 - H290
 Skin Corr. 1A - H314
 Eye Dam. 1 - H318

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

| | |
|--|--|
| Nom du produit | AKYPO ROX RLM 22 |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119487984-16-XXXX |
| Commentaires sur la composition | UVCB Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date. |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------------|--|
| Inhalation | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. |
| Ingestion | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Donner beaucoup d'eau à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. |
| Contact cutané | Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. |
| Protection des secouristes | Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

AKYPO ROX RLM 22

| | |
|-------------------------|--|
| Contact cutané | Provoque une irritation cutanée. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Rougeurs. |
| Contact oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Larmolement abondant. Rougeurs. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|--|
| Indications pour le médecin | Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées |
|------------------------------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers particuliers | Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. L'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts peut créer des risques d'incendie ou d'explosion. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. |
| Produits de combustion dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxyde(s) métallique(s). Oxydes des substances suivantes: Carbone. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. |
| Equipements de protection particuliers pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. |
|----------------------------------|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. |
|--|---|

AKYPO ROX RLM 22

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Déplacer les conteneurs hors de la zone de déversement. Approcher le déversement contre le vent. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Eviter le contact avec les acides. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Tenir éloigné des aliments et boissons. Eviter le contact avec les acides. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 2 mg/m³

M

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

Commentaires sur les composants Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED

AKYPO ROX RLM 22

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 294 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2080 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 87 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1250 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg p.c. /jour

PNEC eau douce; 0.0437 mg/l
 eau de mer; 0.0437 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 10000 mg/l

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO) (CAS: 68439-50-9)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2080 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 294 mg/m³
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1250 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 87 mg/m³

PNEC - eau douce; 0.0437 mg/l
 - eau de mer; 0.0437 mg/l
 - rejet intermittent; 0.004 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 31 mg/kg p.c. /jour
 - Sédiments (eau de mer); 31 mg/kg p.c. /jour

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

AKYPO ROX RLM 22

| | |
|---|--|
| Protection des mains | Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 1 - 4 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0 - 1 heures. Néoprène. Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau. |
| Mesures d'hygiène | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. |
| Protection respiratoire | Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149 |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| Aspect | Liquide limpide. |
| Couleur | Incolore à jaune pâle. |
| Odeur | Légère. |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| pH | pH (solution diluée): 12.0 - 13.5 (10%) |
| Point de fusion | 4 - 7°C |
| Point d'écoulement | Pas d'information disponible. |
| Point de congélation | Pas d'information disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | > 250°C |
| Point d'éclair | 164°C Méthode Cleveland à vase ouvert. |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Facteur d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas d'information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible. |

AKYPO ROX RLM 22

| | |
|---|--------------------------------|
| Autre inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité relative | 0.9 @ 20°C |
| Densité apparente | Pas d'information disponible. |
| Solubilité(s) | Légèrement soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | 235 - 245°C |
| Température de décomposition | >250°C |
| Viscosité | 50 - 150 cP |
| Propriétés explosives | Pas d'information disponible. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Pas d'information disponible. |
| <u>9.2. Autres informations</u> | |
| Autres informations | Aucune information requise. |
| Indice de réfraction | Pas d'information disponible. |
| Taille de particules | Pas d'information disponible. |
| Poids moléculaire | Pas d'information disponible. |
| Volatilité | Pas d'information disponible. |
| Concentration de saturation | Pas d'information disponible. |
| Température critique | Pas d'information disponible. |
| Composé organique volatil | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

AKYPO ROX RLM 22

Matières incompatibles Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Rougeurs.

AKYPO ROX RLM 22

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Larmolement abondant. Rougeurs.

Informations toxicologiques sur les composants

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale,

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ (4h) > 5 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

AKYPO ROX RLM 22

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT
rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >500 mg/kg, Orale, Lapin

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀
inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation
cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires
graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in
vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la
reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT
un Pas d'information disponible.

AKYPO ROX RLM 22

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Les poussières sont sévèrement irritantes pour les voies respiratoires supérieures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Angine. Sensation de brûlure dans la bouche. Irritation des voies respiratoires supérieures. Trachéobronchite, oedème pulmonaire. |
| Ingestion | Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Sensation de brûlure dans la bouche. Nausées, vomissements. Vomissement de sang. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères. |
| Contact cutané | Provoque de graves brûlures. Des ampoules peuvent se former. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus. |
| Contact oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure et larmoiement. Lésion de la cornée. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HYDROXYDE DE SODIUM

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

AKYPO ROX RLM 22

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 heures: 0.876 mg/l, Poissons OECD 203 |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 heures: 0.39 mg/l, Daphnia magna OECD 202 |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 72 heures: 0.41 mg/l, Algues OECD 201 |
| <u>toxicité aquatique chronique</u> | |
| Toxicité chronique - invertébrés aquatiques | NOEC, 72 heures: 0.31 mg/l, Algues OECD 201 |

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|---|
| C(E)L₅₀ | 0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1 |
| Facteur M (aigu) | 1 |
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 heures: 1.2 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 heures: 0.53 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 72 heures: 0.41 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201 NOEC, 72 jour: 0.31 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201 |
| Toxicité aiguë - microorganismes | EC10, 16 heure: > 1000 mg/l, Pseudomonas putida |

toxicité aquatique chronique

| | |
|--|--|
| Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie | NOEC, 10 jours: 0.16 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) |
| Toxicité chronique - invertébrés aquatiques | NOEC, 21 jours: 0.77 mg/l, Daphnia magna |

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 heures: 33-189 mg/l mg/l, Poissons CL ₅₀ , 96 heure: 45.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL ₅₀ , 96 heure: 125 mg/l, Poisson d'eau douce Gambusia affinis (Mosquito fish) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 heures: 40-240 mg/l mg/l, Daphnia magna |

12.2. Persistance et dégradabilité

AKYPO ROX RLM 22

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation > 70%: 28 jours

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 95%: 28 jours
OECD 301F

HYDROXYDE DE SODIUM

Persistence et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED

Coefficient de partage log Pow: 4.72

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)

Potentiel de bioaccumulation FBC: 12.7 - 237, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Coefficient de partage log Pow: 4.22 - 7.00

HYDROXYDE DE SODIUM

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Légèrement soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)

Mobilité Légèrement soluble dans l'eau.

HYDROXYDE DE SODIUM

AKYPO ROX RLM 22

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

HYDROXYDE DE SODIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

HYDROXYDE DE SODIUM

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

N° ONU (ADN) 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO))

Nom d'expédition (IMDG) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO))

AKYPO ROX RLM 22

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom d'expédition (ICAO) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)) |
| Nom d'expédition (ADN) | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, ALCOHOLS C12 - 14 (1 - 2.5 EO)) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------------------|----|
| Classe ADR/RID | 9 |
| Code de classement ADR/RID | M6 |
| Étiquette ADR/RID | 9 |
| Classe IMDG | 9 |
| Classe/division ICAO | 9 |
| Classe ADN | 9 |

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

| | |
|------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage (ADR/RID) | III |
| Groupe d'emballage (IMDG) | III |
| Groupe d'emballage (ICAO) | III |
| Groupe d'emballage (ADN) | III |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|---|----------|
| EmS | F-A, S-F |
| Catégorie de transport ADR | 3 |
| Code de consignes d'intervention d'urgence | •3Z |
| Numéro d'identification du danger (ADR/RID) | 90 |
| Code de restriction en tunnels | (-) |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

| | |
|--|-----------------|
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
|--|-----------------|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

AKYPO ROX RLM 22

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

AKYPO ROX RLM 22

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Skin Irrit. 2 - H315: Sur la base de résultats de test. Eye Irrit. 2 - H319: Sur la base de résultats de test. Aquatic Acute 1 - H400: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

22-03-22

AKYPO ROX RLM 22

| | |
|---|---|
| Numéro de version | 4.000 |
| Remplace la date | 10-08-19 |
| Numéro de FDS | 46446 |
| Statut de la FDS | Approuvé. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Signature | Lisa Bland |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.